

Procédure d'accréditation de programme

Rapport final de l'OAQ

Master of Advanced Studies in Children's Rights

Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB)

Octobre 2005

Table des matières

1	Introduction	2
1.1	Brève description du programme	2
1.2	Contexte de la procédure	2
1.3	Groupe d'experts ayant participé à l'évaluation du programme MCR.....	3
2	Rapport d'auto-évaluation.....	3
2.1	Processus d'élaboration	3
2.2	Forme et contenu	3
3	Visite des experts sur place.....	3
4	Thèmes principaux d'évaluation.....	4
4.1	Mise en œuvre et objectifs de formation	4
4.2	Organisation interne et gestion de la qualité.....	4
4.3	Curriculum et méthodes didactiques	4
4.4	Corps enseignant.....	5
4.5	Etudiants et étudiantes	5
4.6	Dotations équipements et locaux	6
5	Conclusion des experts.....	6
6	Prise de position des responsables du programme MCR.....	6
7	Conclusion de l'OAQ et recommandation quant à la décision d'accréditation	6

1 Introduction

1.1 Brève description du programme

L'enseignement est dispensé en anglais et s'adresse à un corps étudiant suisse et étranger. Les responsables du programme le présentent comme suit.

« The Master of Advanced Studies in Children's Rights (MCR) is a part-time two-year postgraduate programme on children's rights, organised jointly by the University of Fribourg and the Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB), both in Switzerland . The MCR is an interdisciplinary and international programme with graduate students coming from all over the world with various disciplinary backgrounds and field experiences in children's rights. The MAS is designed for professionals who work with children's rights issues, including lawyers, psychologists, sociologists, judges, social workers, government officials, staff of non-governmental organisations, academics and journalists. The participation of students with different backgrounds and career-levels in an interactive learning environment helps foster exchanges at both theoretical and practical levels. Students who participated in the MAS programme are holding staff positions for national and international governmental and non-governmental organisations such as OHCHR, HCR, UNICEF, Human Rights Watch, Save the Children, BICE, national and regional administrations and academic institutions. »

1.2 Contexte de la procédure

Conformément aux "Directives relatives à la procédure de reconnaissance du droit aux subventions selon la LAU¹", le Secrétariat d'État à l'Enseignement et à la Recherche (SER, anciennement Office fédéral de l'éducation et de la science), a mandaté l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ) pour l'évaluation de l'Institut Universitaire Kurt Bösch, à Sion.

L'IUKB a souhaité entreprendre, en parallèle, des accréditations volontaires pour un certain nombre de ses programmes, dont le MCR. L'OAQ a conduit ces évaluations entre les mois de novembre 2004 et septembre 2005. Comme il est prévu dans les « Directives pour l'accréditation »², le présent rapport de l'OAQ présente synthétiquement les deux phases de l'évaluation (interne et externe) ainsi que la prise de position des responsables de programme sur le rapport des experts. Il formule ensuite ses propres conclusions sur la base des documents³ et informations fournis au cours du processus.

Les responsables du programme ont tout mis en œuvre pour répondre aux attentes de l'OAQ et ont respecté les délais prescrits. L'OAQ les remercie de leur accueil lors de la visite et de leur collaboration active tout au long du processus.

¹ Loi fédérale sur l'Aide aux Universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles, 8.10.1999, RS 414.20.

² Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse, Conférence Universitaire Suisse, 16 octobre 2003.

³ Self-evaluation report, Master of Advanced Studies in Children's Rights, 1 April 2005; Évaluation en vue de l'accréditation, Master of Advanced Studies in Children's Rights, Rapport final du Comité de visite de l'OAQ, 30 août 2005 (rapport des experts), Commentaires des Responsables du programme Master of Advanced Studies in Children's Rights sur le Rapport préliminaire du comité de visite de l'OAQ, 12 août 2005.

1.3 Groupe d'experts ayant participé à l'évaluation du programme MCR

Les personnes suivantes ont été choisies avec l'approbation des responsables du programme MCR et du Conseil scientifique de l'OAQ comme membres du groupe d'experts :

- Corinne Dettmeijer, president of the Juvenile Court, Den Haag, Netherlands,
- Suzette Sandoz, professeure de droit, Université de Lausanne,
- Angelo Saporiti, professeur, Université degli Studi del Molise, Italie
- Jean-Marc de Leersnyder, ancien directeur de l'École HEC de Paris,
- Jacques L'Écuyer, président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec, qui dirigeait le groupe d'experts.

Les deux derniers experts cités ont également procédé à l'évaluation institutionnelle citée sous 1.2. L'OAQ a chargé le Dr Isabelle Dustin d'organiser et accompagner la procédure d'évaluation.

2 Rapport d'auto-évaluation

2.1 Processus d'élaboration

Le rapport d'auto-évaluation a été rédigé sous la responsabilité du professeur Pascal Pichonnaz, directeur du MCR et professeur à l'Université de Fribourg. Le personnel scientifique et administratif, nommément cité, a été impliqué dans l'élaboration du rapport, dont la version finale a été approuvée par le Comité scientifique du MCR.

2.2 Forme et contenu

Le rapport comprend 36 pages qui reprennent tous les standards de qualité de l'OAQ se rapportant aux programmes d'études. Il est très bien présenté et complété par toutes les annexes utiles. D'entente avec l'OAQ, le rapport a été soumis en anglais à l'intention d'experts internationaux. Les informations sont claires, complètes et concises, et il faut relever que chaque domaine donne lieu à un résumé des forces et faiblesses telles que les responsables les perçoivent pour leur propre programme. Une analyse de tendance ou des projets futurs complètent cette partie fort intéressante. L'OAQ apprécie tout particulièrement que l'auto-évaluation soit ainsi l'occasion d'une réflexion analytique et prospective, autant que l'établissement d'un état des lieux.

3 Visite des experts sur place

La partie de la visite sur place qui concerne le MCR a eu lieu le 22 juin 2005. Les experts ont assisté à une séance de briefing au cours de laquelle le déroulement de la procédure, les enjeux, les standards de qualité de l'OAQ ainsi les grandes lignes du système d'enseignement tertiaire suisse ont été exposés. A la fin de la visite, les experts se sont réunis plusieurs heures pour partager leurs observations et préparer leurs conclusions.

Dans leur rapport final, les experts relèvent la grande qualité du rapport d'auto-évaluation et remercient les personnes rencontrées de leur disponibilité et de leur ouverture. Le rapport des experts passe en revue chacun des domaines et standards examinés dans le cadre d'une accréditation de programme selon les « Directives » de la CUS, et se termine par une recommandation quant à l'accréditation.

4 Thèmes principaux d'évaluation

4.1 Mise en œuvre et objectifs de formation

Le programme correspond bien à la mission des deux institutions qui le proposent. Ses objectifs, qui sont publiés et indiquent clairement les visées du programme, le situent bien à l'intérieur du Pôle « *Âges, santé et société* » de l'IUKB. Des précisions, sous forme de connaissances, habiletés et attitudes que le diplômé acquiert au cours du programme, complèteraient avantageusement l'information.

Le programme n'a que 2 ans mais la participation aux deux premières volées est réjouissante. La volonté des deux institutions de porter à quatre ans la validité de la prochaine convention est également de bon augure.

4.2 Organisation interne et gestion de la qualité

« Le programme est sous la responsabilité d'un Comité scientifique de cinq membres, le directeur du programme et deux représentants de chacune des deux institutions. Le Comité scientifique est responsable de l'élaboration du programme, de l'engagement des enseignants et des tuteurs et de la définition des conditions d'admission et des procédures d'évaluation. Un comité exécutif est responsable de la mise en application des décisions du Comité scientifique et du suivi des étudiants. (...) Ce partage des responsabilités est clair et paraît bien assumé par les divers intervenants. » Les experts verraient volontiers l'organigramme et les responsabilités des deux comités dans un document largement diffusé, comme le règlement des études par exemple.

L'ensemble du personnel enseignant participe au développement du programme et les étudiants sont consultés, dans le cadre de discussions informelles avec l'équipe des responsables, et des évaluations des modules et du programme dans son ensemble. Les experts recommandent de favoriser la création d'une association d'étudiants.

Diverses mesures d'assurance qualité intéressantes sont en place, et les experts encouragent les responsables à donner suite aux projets existant dans ce domaine, par exemple l'évaluation par des experts externes et la consultation des anciens étudiants un an après leur graduation.

4.3 Curriculum et méthodes didactiques

Le MCR est structuré en Master of Advanced Studies de type Bologne, avec 60 crédits ECTS acquis en une vingtaine de mois, s'adressant à des professionnels au bénéfice d'un diplôme universitaire et de deux ans d'expérience dans le domaine. Chacun des huit modules traite d'un thème et comprend conférences, groupes de discussion, débats et autres activités durant une semaine, alternativement à l'IUKB et à l'Université de Fribourg. La continuité entre les modules est bien assurée. Chaque participant est suivi par un tuteur.

Le programme est de haut niveau, bien structuré et stimulant. Les thèmes choisis sont pertinents et couvrent bien les principaux aspects du domaine. L'approche est interdisciplinaire, avec toutefois un accent sur le point de vue juridique. Les experts estiment que les approches sociologiques et psychologiques pourraient être plus développées, et que les préoccupations des pays du Sud pourraient être davantage prises en compte. *« Le choix des enseignants, l'obligation faite aux étudiants d'assister à des conférences et séminaires*

et d'en faire une synthèse publique, la présence sur place de personnel actif en recherche, le travail de mémoire, tout cela assure que les principaux développements dans le domaine des droits des enfants sont pris en compte dans le programme.(...) La variété des méthodes pédagogiques est considérable : conférences, groupes de discussion, tables rondes, travail individuel, stage, mémoire. »

L'évaluation des étudiants est sérieuse et étendue. Les experts recommandent néanmoins d'informer les étudiants du poids relatif des différentes composantes de l'évaluation. Le programme est exigeant et les étudiants doivent en être avertis dès le départ. Il faut noter aussi qu'une évaluation globale après les quatre premiers modules conditionne l'admission à la suite du programme, ce qui semble bien accepté par les participants. *« Le règlement d'études précise que celui qui a satisfait aux exigences de l'évaluation de la formation académique reçoit un diplôme commun décerné par la Faculté de droit de l'Université de Fribourg et par l'IUKB. »* Mais les experts recommandent de rendre les exigences plus explicites.

4.4 Corps enseignant

« Il s'agit d'un corps enseignant de haute qualité, reposant sur l'expertise tant de l'Université de Fribourg que de l'IUKB, ainsi que sur l'expertise des institutions affiliées à l'IUKB et à l'Université de Fribourg que sont l'Institut International des droits de l'enfant (IDE), d'une part, et l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la Famille (IFF), d'autre part. » Le directeur du programme est professeur ordinaire de droit à Fribourg et le coordinateur est maître d'enseignement et de recherche à l'IUKB. Les conférenciers sont scientifiquement internationalement réputés et pédagogiquement compétents. Les résultats des évaluations des prestations du corps enseignant par les étudiants leur sont communiqués, et, au besoin, des sessions de formation leur sont proposées.

Il y a peu d'information disponible sur la répartition des activités du corps enseignant, mais il semble y avoir un équilibre raisonnable entre les activités d'enseignement et de recherche, comme l'indiquent les publications des principaux responsables. D'autre part, les enseignants sont très mobiles de par la nature internationale du programme.

4.5 Etudiants et étudiantes

Les conditions d'admission sont clairement établies et publiées : être titulaire d'un diplôme universitaire, avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine et une maîtrise de l'anglais suffisante.

Le programme en alternance permet de concilier les études avec la vie familiale et/ou professionnelle. La proportion de femmes inscrites s'élève à 70%. La mobilité des étudiants est possible et encouragée, mais elle reste limitée du fait qu'il n'existe pas encore d'entente avec d'autres institutions. Le partage des crédits ne facilite pas spécialement la reconnaissance de la réussite d'une partie seulement du programme.

L'encadrement est adéquat et correspond aux besoins d'étudiants adultes. Les experts notent que *« les étudiants pourraient être informés du rôle des tuteurs plus tôt et de façon plus complète. »*

4.6 Dotation équipements et en locaux

« Le programme paraît disposer des ressources requises. La bibliothèque de l'IUKB est cependant faible. Il y aurait lieu d'en étoffer les collections. » Considérant la taille de l'IUKB et le fait que les étudiants du MCR fréquentent également la bibliothèque de l'Université de Fribourg, l'OAQ note que la participation de l'IUKB au réseau RERO des bibliothèques universitaires suisses offre une solution adéquate.

5 Conclusion des experts

Citation complète de la conclusion des experts :

« Au terme de cet examen, le Comité en arrive à la conclusion que le programme de Master of Advanced Studies in Children's Rights satisfait généralement aux critères de l'OAQ. En conséquence, le Comité recommande qu'il soit accrédité sans condition.

Certains aspects du programme pourraient néanmoins être améliorés. À cet effet, le Comité recommande aux responsables de favoriser la mise sur pied d'une association étudiante, de préciser les critères et l'importance relative des différents éléments de l'évaluation des étudiants, et de renforcer le corps professoral de l'IUKB. »

6 Prise de position des responsables du programme MCR

Le Comité scientifique du MCR a pris connaissance avec attention du rapport préliminaire des experts. Il a indiqué que la plupart des remarques étaient pertinentes, que les recommandations étaient claires et ne seraient pas contestées. Il a toutefois demandé deux clarifications, estimant que l'absence lors de la visite de deux professeurs du programme n'avait pu rendre compte de l'expertise importante du corps enseignant de l'IUKB dans la mise en œuvre du MCR. Les experts ont modifié leur texte en conséquence.

7 Conclusion de l'OAQ et recommandation quant à la décision d'accréditation

L'OAQ constate que la quasi-totalité des standards de qualité de l'OAQ sont remplis et a particulièrement apprécié l'esprit du rapport d'auto-évaluation, qui privilégie l'amélioration constante de la qualité. L'OAQ se rallie donc à l'opinion des experts et **recommande, sans condition, l'accréditation du programme Master of Advanced Studies in Children's Rights** de l'Institut Universitaire Kurt Bösch et de l'Université de Fribourg.

L'OAQ tient à préciser que l'évaluation institutionnelle de l'IUKB réalisée au cours de la même visite a révélé des lacunes importantes. L'accréditation d'un programme témoigne de son niveau de qualité propre, sans pour autant préjuger d'un éventuel droit aux subventions de l'institution qui l'héberge. La reconnaissance du droit aux subventions de l'IUKB ne pourra être recommandée, le cas échéant, qu'au terme d'une visite ultérieure devant avoir lieu après un an.